

Affaires courantes

Nous savons tous que l'armée faisait son travail. Nous ne le contestons pas, mais si on distingue l'intervention de l'armée à Oka de sa mission en général, ce n'est pas ce que nous aurions autorisé. Au lieu de rester impartial dans le conflit à Oka, le gouvernement a pris parti et a cherché à discréditer l'opposition dans sa motion.

La question constitutionnelle de la reconnaissance des autochtones comme groupe distinct doit être réglée par le gouvernement et l'ensemble des Canadiens. Le premier ministre ne cesse de répéter que les pourparlers constitutionnels ont échoué. Il passe sous silence le succès de la conférence constitutionnelle de 1983 que présidait le premier ministre fédéral précédent, Pierre Trudeau, où on a adopté des amendements qui ont été proclamés en juin 1984.

Je répète que le Québec n'a pas signé l'accord, mais les neuf autres provinces l'ont signé. Des amendements constitutionnels ont donc été adoptés par leurs assemblées législatives respectives. Les conférences constitutionnelles ont donné des résultats.

Ce sont les deux dernières qui ne pouvaient mener à rien car, à la dernière, le premier ministre s'est retiré sans même faire d'effort pour conclure un accord. Cela revenait à dire de sa part que la question n'avait pas suffisamment d'importance pour essayer d'obtenir l'accord de toutes les provinces.

Peu de temps après, le premier ministre a enfermé les dix premiers ministres provinciaux jusqu'à ce qu'ils s'entendent sur une modification constitutionnelle qui laissait à désirer. Heureusement pour les autochtones du pays, un autochtone de l'Assemblée législative du Manitoba a tué la proposition.

La ministre a parlé entre autres sujets des conditions économiques, de la Stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones. L'un des problèmes que me posait, comme à un ancien député, le programme de développement économique des autochtones, c'est que nous avons toujours manqué de capitaux.

Les projets d'entreprise n'ont jamais manqué, mais ils ne pouvaient se réaliser parce qu'il n'y avait pas de capitaux. C'est très bien que le gouvernement dise qu'il ira de l'avant avec la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Toutefois, s'il n'est

pas prêt à tenir compte des conditions particulières ou de la situation financière des autochtones, cette stratégie échouera. J'espère que le ministère tiendra compte du fait qu'il y a certaines inégalités entre les diverses populations autochtones. Tant que les groupes tels que celui chargé de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones ne tiendront pas compte de cela, nous n'aurons aucune chance.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le rapport intitulé *Questions en suspens*, qui est à l'étude cet après-midi, comprend d'intéressantes statistiques à l'Annexe C, «La situation socio-économique des autochtones au Canada». D'après ces données, la situation des Inuit est à maints égards bien plus grave que celle des Indiens. En outre, on constate que la situation de ces deux groupes est très mauvaise, comparativement à celle du reste de la population. Par exemple, l'espérance de vie des Canadiens est de 72 ans, celle des Canadiennes, de 79, mais celle des Inuit du Labrador n'est que de 60, ceux du Nord du Québec, de 62, et ceux des Territoires du Nord-Ouest, de 66, soit une espérance de vie bien plus courte que celle des Canadiens, des non-Inuit.

En ce qui touche le taux de mortalité infantile, il est de huit décès pour 1 000 naissances pour l'ensemble du Canada, mais de 28 pour les Inuit. C'est une bien triste statistique. Passons aux suicides. Pour l'ensemble du Canada, on compte 15 suicides pour 100 000 habitants; pour les Indiens inscrits, on en compte 34, mais pour les Inuit des Territoires du Nord-Ouest, on en compte 54. Pour l'ensemble du Canada, on compte 54 morts violentes pour 100 000 habitants, tandis que pour les Inuits, on en compte 173. En ce qui concerne les logements surpeuplés, seulement 2 p. 100 des non-autochtones vivent dans ces conditions, alors que chez les Inuit, la proportion est de 31 p. 100. Seulement 17 p. 100 des non-autochtones n'ont pas fréquenté une école secondaire, contre 53 p. 100 pour les Inuit et 45 p. 100 pour les Indiens inscrits.

Il y a quelques instants, le ministre a essayé de justifier ses politiques relatives aux autochtones. Je voudrais que le député de Nunatsiak, qui est lui-même un Inuit, dise à la Chambre si on peut vraiment, à la lumière de ces données, ajouter foi aux propos du ministre.